

Procès-Verbal Séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Absente : Mme DEQUEANT Marine.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/10/2022 - Date **d'affichage** : 21/10/2022

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que dix conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h43.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour :

- 1/ Validation du compte-rendu de la réunion de conseil du 28 septembre 2022.
- 2/ Délibération renouvellement délégués SIVOM de Pas.
- 3/ Délibération nomination correspondant incendie et secours.
- 4/ Délibération demande de subventions 2023.
- 5/ Délibération projet éolien.
- 6/ Préparation cérémonie du 11 novembre.
- 7/ Compte rendu SMAV.
- 8/ Compte rendu SIVOM de Pas.
- 9/ Compte rendu Conseil d'école.
- 10/ Compte rendu CCSA.
- 11/ Questions diverses.

1/ Validation du compte rendu de la réunion de conseil du 28 septembre 2022 :

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux. Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Défilé d'Halloween le 29 octobre 2022 à partir de 18h30 - La manifestation est organisée par l'association "Les Amis réunis autour de Foncquevillers" - Le programme de cette année a été distribué - Monsieur Deladerière avait pour mission de voir pour les bonbons à distribuer aux enfants présents au défilé - Le choix d'une boîte en forme de citrouille garnie d'un bracelet fluo, de bonbons et d'une clémentine a été validé par le conseil.

Colis des aînés - la liste des produits à choisir reste identique à 2020 - les tracts vont être distribués - 77 colis au total -

Il reste à voir le thème du char pour la distribution.

Le compte Fêtes et cérémonies a été crédité à hauteur de 15 000 € lors du vote du budget 2022 -

2/ Délibération renouvellement délégués SIVOM de Pas :

Madame Dequéant, titulaire, ne participe pas aux réunions du SIVOM.

Madame Balavoine, suppléante, ne peut plus être disponible pour les réunions qui ont lieu à 18h30.

Monsieur le Maire propose de choisir deux autres délégués : Monsieur Blondiaux sera délégué Titulaire et Monsieur Lagniez sera délégué Suppléant.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3/ Nomination correspondant incendie et secours :

Monsieur Soyez étant déjà Référent pour le Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur le Maire propose Monsieur Soyez comme correspondant incendie et secours.

vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4/ Délibérations pour les demandes de subventions 2023 :

Les projets seront effectifs sur les exercices 2023 et 2024.

DECI - Un cahier des charges a été envoyé à différentes entreprises. Monsieur le Maire leur a demandé de répondre sous pli fermé afin que l'étude soit faite avec la CAO (Commission d'Appel d'Offres).

Les subventions sollicitées sont le FARDA - la DETR - le Fonds de concours - l'aide de la Région. Monsieur Soyez indique que nous pourrions obtenir qu'un taux maximal de subventions entre 50 à 70 % des dépenses totales HT.

Terrain de Foot - Le projet final est lors des 600 000 €, trop onéreux pour le budget communal.

Les conseillers vont se concentrer sur la création de nouveaux vestiaires - Il convient pour cela de relancer les demandes de subventions FARDA - DSIL - Région - Fonds de concours - FAFA - ANS - MSA - CPAM. Le projet s'élève à 294 000 €.

Aire de jeux - La Société TRANSALP est venue en Mairie présenter un projet de création. Les subventions peuvent monter à 80 %.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5/ Délibération projet éolien :

EDF Renouvelables sollicite le conseil municipal en vue d'une délibération portant sur les points suivants :

- Validation du lancement des études en perspective du développement d'un projet éolien ;
- Autorisation au Maire de signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce projet.

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'après la phase d'étude, viendra la signature de la convention. Deux réunions ont déjà eu lieu avec les communes de Bienvillers, Hannescamps et Souastre. Le projet consiste à l'implantation de 4 et 7 éoliennes sur Foncquevillers - de 4 et 7 éoliennes sur Souastre - 6 éoliennes sur Bienvillers - 1 éolienne sur Hannescamps. Pour l'implantation d'une éolienne, le coût est de 6,5 millions Euros pour la Société EDF Renouvelables.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils valident le lancement de l'étude. Après un tour de table afin de recueillir le ressenti de chacun, il en ressort que les retombées financières ainsi que les aides dans divers projets communaux seront conséquentes, et donc non négligeables, certains conseillers doutent de l'impact écologique réel des éoliennes et se soucient des pollutions visuelle et lumineuse ainsi que des nuisances qu'elles vont engendrer sur la faune principalement.
Vote POUR 6 (Mmes BALAVOINE, DERVILLERS, MM BLONDIAUX, DELADERIERE, SOYEZ, LAGNIEZ) - ABSTENTION 0 - CONTRE 4 (MM MOITREL, GONS, DEMAILLY, CARRE)

Monsieur le Maire se propose d'être référent.
Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

6/ Cérémonie du 11 novembre :

Rassemblement devant la Mairie à 11h15.
Défilé avec dépôt d'une gerbe au monument aux morts et au cimetière Britannique.
Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes.

7/ Compte rendu SMAV :

A compter du 1er janvier 2023, tous les emballages en plastique, métal et carton sont à déposer dans le bac de tri. Les ordures ménagères, les objets en plastique, les tissus sanitaires et la vaisselle cassée sont à déposer dans le bac gris.
Les déchets organiques dans le composteur.
Des autocollants à coller sur les 2 poubelles vont être distribués aux usagers pour les nouvelles formalités.
Le Président actuel du SMAV a démissionné. Un article est passé dans la voix du nord de ce jour.
Le SMAV doit trouver un financement de 2 millions 300 mille d'euros avant le 31 décembre 2022.

8/ Compte rendu du SIVOM de Pas :

Aucune augmentation de la participation des communes.
Le projet de création d'un dojo va être engagé sous réserve de 80 % de subventions.
L'architecte retenu est Bertrand Carpentier.

9/ Compte rendu du Conseil d'Ecole :

Le compte rendu de la réunion du 17 octobre n'a pas encore été transmis. Celui-ci sera envoyé aux conseillers.

10/ Compte rendu CCSA :

24 points à l'ordre du jour de la réunion.
Monsieur Demailly souligne le point qui a principalement fait débat : la demande en vue d'expropriation de parcelles agricoles sur Bapaume ayant pour objectif, entre autres, de déménager la Société GEDINOR d'ACHIET-LE-GRAND à BAPAUME. Certains Maires y voient de mauvaises intentions de la CCSA de centraliser tout sur BAPAUME au détriment des petites communes.
Monsieur le Maire se propose d'échanger et d'assister à une prochaine réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, pour comparaison avec la CCSA.

Le compte rendu de la réunion du mardi 4 octobre sera envoyé aux conseillers.

11/ Questions diverses :

a) La CCSA demande aux Communes si elles ont des logements vacants pour les sinistrés de Bihucourt.

b) Campagne des Restos du Coeur - Une information avec les modalités va être distribuée.

c) Abribus -

Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise MUCHEMBLED afin de finaliser la pose de logrine pour l'abribus ainsi que divers travaux, si notre demande n'est pas satisfaite au 19 Novembre, il est donné rendez-vous aux conseillers le samedi 26 novembre afin de les réaliser en interne, également faire du tri dans les bâtiments communaux pour emmener ce qui nous encombre à la déchetterie.

Monsieur Demailly rappelle également qu'une intervention doit être prévue par les Conseillers au logement rue Verte, afin d'arracher la haie de lauriers en limite de propriété avec la parcelle A n° 964, non entretenue depuis 2 ans, ce qui permettra de mettre en valeur la propriété de la Commune en vue de sa vente.

d) La Maison Foulquoise - La DPE pour la location des appartements a été faite.

Vu avec le Notaire, pas de nouveaux baux, une attestation de la Trésorerie pour le changement de propriétaire doit suffire afin de créditer les loyers sur le budget de la Commune.

Un cumulus va être installé dans la cave du bar, le remplacement des robinets au bar et dans le bal et quelques travaux électriques vont être réalisés par l'entreprise Baillet.

e) Soirée Beaujolais le 19 novembre - Monsieur Moitrel et Madame Balavoine s'occupent de l'organisation - Des invitations seront distribuées.

f) Maison 6 rue verte - La DPE a été réalisée - Le projet de division vient d'être validé, la division sera effective dans quelques semaines - Le Notaire, Maître VIRGATA, s'occupera de la mise en vente.

g) Monsieur Demailly pose la question de travaux à réaliser à la salle des fêtes, le rajout d'un disjoncteur couplé à une prise, dans la réserve, permettant le branchement du chapiteau en toute sécurité ainsi que d'une prise tétra, dans la cuisine, permettant le branchement facile des équipements de cuisson, demandant beaucoup de puissance, apportés par certain traiteur lors de la location de la salle ou de la fête communale. Un devis sera demandé à l'entreprise BAILLET, les frais seront pris en charge par le Comité des Fêtes.

h) Nouvelle information aux usagers de la déchetterie de Foncquevillers - Le broyeur que nous avons acheté est moins puissant que celui que nous avons eu en prêt à la réouverture de la déchetterie, il sera demandé d'éviter les branches en fourche, et de ne pas apporter des branches de trop gros diamètre.

i) Monsieur Soyez se charge de convoquer la commission travaux.

Monsieur Demailly se charge de convoque la commission cimetièrè.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h39.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 29 novembre à 19h30.

Fait en mairie, le 27/10/2022

Le Maire,
Christophe LAGNIEZ

